

EN VIGUEUR DEPUIS LE 12 JUIN 2017



A.I.M.H.
AIMH Côté Mer 26 Avenue
André Zénatti
13008 - MARSEILLE
Tél : 04.91.16.51.41



BARÈME 2018 DES HONORAIRES PARTAGES ENTRE VENDEURS ET ACQUEREURS

Montants TTC (T.V.A à 20%)

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique. Constitution du dossier incluant les annexes obligatoires Loi ALUR.

PART VENDEUR	PART ACQUEREUR	<u>IMMEUBLES & TERRAINS</u>			
<u>TRANSACTION DONT LE PRIX EST EXPRIME HORS HONORAIRES DUS PAR L'ACQUEREUR</u>					
3000€ TTC	3000€ TTC	pour les ventes inférieures et	jusqu'à		60 000 €
5% TTC	5% TTC	pour la part comprise entre	60 001 €	et	100 000 €
5000€ TTC	5000€ TTC	pour la part comprise entre	100 001 €	et	145 000 €
3,5%TTC	3,5%TTC	pour la part comprise entre	145 001 €	et	172 000 €
6000€ TTC	6000€ TTC	pour la part comprise entre	172 001 €	et	200 000 €
3%TTC	3%TTC	pour la part comprise entre	200 001 €	et	250 000 €
7500€ TTC	7500€ TTC	pour la part comprise entre	250 001 €	et	300 000 €
2,5%TTC	2,5%TTC	pour la part comprise entre	300 001 €	et	500 000 €
12500€ TTC	12500€ TTC	pour la part comprise entre	500 001 €	et	625 000 €
2%TTC	2%TTC	pour le prix hors honoraires acquéreur supérieur à			625 001 €
<u>HONORAIRES DIVERS</u>					
VENTE GARAGE/PARKING					
5% TTC	5% TTC	avec un plancher de 1 500 € TTC			
<u>ESTIMATION DE BIENS PAYABLE PAR LE MANDANT</u>					
		3 heures forfaitaires jusqu'à 80m ² habitables			180 € TTC
		en plus, au-delà de 80m ² par heure supplémentaires			72 € TTC
<u>MURS COMMERCIAUX</u>					
4% HT	4% HT	TAUX EN VIGUEUR TVA 20%			
<u>REDACTION DU COMPROMIS VENTE SEULE ET FORMALITES</u>					
		AVEC ANNEXES LOI ALUR			500€ TTC

LES HONORAIRES SONT EXIGIBLES DES LA REALISATION DU CONTRAT

BAREME DES PRESTATIONS GERANCE 2018

Tarification soumise à	TVA 20,00 %	HT	TTC
RECHERCHE APPARTEMENT, MAISON OU LOCATAIRE			
VISITE DU PRENEUR, CONSTITUTION DU DOSSIER, REDACTION DU BAIL			
Pour chacune des parties propriétaire et locataire obligation Loi ALUR		8,33€/m ² HT	10€/m ² TTC
ETAT DES LIEUX D'ENTREE			
Pour chacune des parties propriétaire et locataire obligation Loi ALUR		2,5/m ² HT	3€/m ² TTC
ENTREMISE Charge propriétaire obligation Loi ALUR			
De 10m ² à 35m ²		100,00 € HT	120,00 € TTC
De 36m ² à 50m ²		75,00 € HT	90,00 € TTC
De 51m ² à 75m ²		62,50 € HT	75,00 € TTC
De 76m ² à 100m ² et +		35,00 € HT	42,00 € TTC
LOCATION PROFESSIONNELLE (Bureaux - commerce)		Preneur	15%HT du LA
		Bailleur	5% HT du LA
DETAIL PRESTATIONS Pour chacune des parties propriétaire et locataire			
VISITE		4,17€/m ² HT	5€/m ² TTC
CONSTITUTION DU DOSSIER		1,67/m ² HT	2€/m ² TTC
REDACTION DU BAIL		2,50€/m ² HT	3€/m ² TTC
ETAT DES LIEUX		2,5/m ² HT	3€/m ² TTC
GESTION LOCATIVE <i>calculée sur quittancement - Mandat 1 an</i>			
De 5 000 € à 11 990 € de CA annuel		6,25 % HT	7,50 % TTC
De 12 000 € à 19 990 € de CA annuel		5,85 % HT	7,02 %TTC
De 20 000 € à 60 000 € + de CA annuel		5,50 % HT	6,60 %TTC
GESTION LOCATIVE "MANDAT CONFIANCE" <i>calculée sur quittancement - Mandat sur 3 ans</i>			
incluant Gestion, Visite, Constitution du dossier, Rédaction du Bail, Etat des lieux			
De 5 000 € à 11 990 € de CA annuel		8,85% HT	10,62% TTC
De 12 000 € à 19 990 € de CA annuel		8,55% HT	10,26% TTC
De 20 000 € à 60 000 € de CA annuel		8,30% HT	9,96% TTC
GARANTIE LOYERS IMPAYES DETERIORATIONS HABITAT (Sur quittancement)		GLI	2,50 %TTC
		VACANCE	2,40 %TTC
FRAIS DE VIREMENT & PRELEVEMENT			1,00 € TTC
PRODUCTION DE L'ETAT SERVANT A LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS		15,00 € HT	18,00€ TTC
REPRESENTATION AUX ASSEMBLEES GENERALES DES COPROPRIETAIRES			Tarif des vacances
REPRESENTATION AUX EXPERTISES			Tarif des vacances
RECEPTION LOGEMENT NEUF			Offert
MODIFICATION BAIL CHANGEMENT TITULAIRE		150,00 € HT	180 € TTC
REDACTION BAIL STATIONNEMENT		100,00 € HT	120€ TTC
VACATIONS			
HEURES OUVRABLE		Non cadre	50,00 € HT
		cadre	62,50 € HT
HEUVRES NON OUVRABLE		Non cadre	75,00 € HT
		cadre	100,00 € HT
			60,00€ TTC
			75,00€ TTC
			90,00€ TTC
			125,00€ TTC